



RAPPORT D'ACTIVITES 2022 PEP « L'ENJEU »

imaje
Intercommunale des modes
d'accueil pour jeunes enfants

Coucou Julien,

Notre rencontre a été assez brève mais je suis contente et soulagée d'avoir pu croiser ta route. La première fois que je t'ai vu, tu étais avec ta maman au SPJ. Nous étions dans la salle d'attente et ta maman t'a confié à nous, les intervenants qu'elle n'avait jamais vus. Elle voulait aller chercher une amie qui vous accompagnait au rendez-vous. Très vite, tu as compris et est venu près de nous chercher de la sécurité. Tu parlais peu mais te faisais bien comprendre.

Lors du rendez-vous devant la directrice, tu allais et venais auprès de tous les adultes se trouvant près de toi.

Ton papa nous a renvoyé que, pour le moment, il n'était plus possible pour lui de s'occuper de toi, il devait faire face à ses addictions.

Ta maman, quant à elle, disait vouloir être présente pour toi mais également avoir besoin de souffler, elle en voulait à ton papa de ne plus pouvoir te reprendre. Le tribunal avait déposé son jugement, le placement était imminent si le danger était présent au sein de ton domicile.

Ta maman a accepté notre aide par contrainte, elle savait ce qui risquait de t'arriver et pourtant...

La première fois que je t'ai vu dans ton milieu de vie, je n'étais pas sereine. Le nouveau compagnon de ta maman n'était pas rassurant ni par sa présence physique, ni dans son discours envers toi et envers ta maman. Ta maman pleurait, elle se rattachait à cette personne, voulait croire en une nouvelle histoire sentimentale, rêvait de la famille idéale. A travers cette pensée, ta maman ne voyait pas la réalité, elle a tout fait de travers allant jusqu'à ne pas savoir te protéger.

Lorsque nous nous rencontrons pour la première fois dans ton logement, tu es très vite venu me chercher sans même me connaître. Tu voulais m'emmener pour jouer avec toi dans ta chambre. Tu aimais les jeux que je t'apportais, tu te créais un monde imaginaire et appréciais les jeux symboliques. Ma présence semblait être sécurisante pour toi.

De mon côté, lorsque je devais te quitter, plusieurs sensations s'emparaient de moi. J'étais contente de pouvoir partager un moment d'apaisement à tes côtés où tu pouvais être toi-même. Mais, je m'en voulais de te laisser dans cette atmosphère lourde ne sachant pas ce qui pouvait t'arriver.

Ta maman me disait vouloir te protéger, te garder. Elle disait également être fatiguée. Elle voulait d'un côté te garder auprès d'elle mais d'un autre côté, voulait pouvoir effectuer ses travaux d'intérêts généraux et évoquait un éloignement de toi pour pouvoir se reposer.

Toi, tu te montrais doux et délicat avec ta maman. Lorsqu'elle pleurait en nous racontant sa propre histoire, tu allais la consoler, la prendre dans tes bras et lui faire des gâtées et des bisous.

Ta maman te criait souvent dessus, tout devait se dérouler comme elle l'avait décidé. Au vu de son discours incohérent, ce n'était pas simple pour toi de t'y retrouver. Tu étais perdu dans les consignes différentes de maman et son changement d'humeur, c'est toi qui te faisais crier dessus car soi-disant tu n'écoutais pas

Et puis est venu ce jour, où ta maman m'a ouvert la porte sans cacher les coups qu'elle avait dans le cou. Ta maman était liquéfiée et terrorisée et toi aussi. La prestation s'est quasiment passée que dans ta chambre. Il ne fallait absolument pas déranger le compagnon de maman qui dormait dans le fauteuil. Je n'ai pas attendu la fin de la prestation pour tirer le signal d'alarme. Tu étais plus qu'en danger, il fallait te sortir de là. Ta maman m'a dit ne pas avoir su te protéger, j'ai compris par la suite que toi aussi tu avais subi de la violence.

Lorsque nous avons été toi et moi dans le salon pour chercher un jouet, tu étais collé à moi et quand tu as vu le compagnon de maman, tu l'as montré du doigt et m'a dit « a peur lui ». Il s'est retourné et t'a jeté un regard noir. L'heure de ta sieste, nous nous sommes dit « au revoir » et tu t'es endormi.

J'ai tenté de discuter avec le compagnon de maman qui n'a pas du tout été rassurant dans ses propos. Il m'a rétorqué que je pouvais avoir peur, qu'il t'en voulait parce que tu ne lui avait pas dit « bonjour » la veille et qu'il ne comptait pas s'arrêter là.

Cela confirmait mes plus vives inquiétudes. Tout au long de cette prestation, j'ai été en contact avec le service, qui a relayé au SPJ l'état de danger dans lequel tu étais.

En fin d'après-midi, la police est venue te chercher avec la déléguée du SPJ afin de te mettre en sécurité. Lorsqu'ils sont venus te chercher, tu as su faire comprendre que tu avais eu un coup sur la tête.

Du haut de tes 3 ans, ton parcours n'est pas simple et ce jour, le placement est la seule solution pour te mettre à l'abri. Par ailleurs, j'ai appris que tu t'es tout de suite senti en sécurité et avait passé une bonne première nuit.

Ne laisse jamais personne te dire que tout cela est ta faute, le rôle des adultes autour de toi est de te protéger et de te donner de l'amour et ... aujourd'hui tes proches en sont incapables.

Je suis soulagée d'avoir croisé ton chemin pour que tu puisses sortir de cet endroit. Je ne sais comment cela aurait pu tourner pour toi si tu étais resté près de ta maman et de son compagnon.

J'espère que tu trouveras un foyer aussi doux et aimant que ce que tu mérites, que ta maman et ton papa pourront un jour, te donner autant d'amour et d'attention que tu as à leur égard.

Notre rencontre a été courte mais très intense. Julien, sache que ta petite main ancrée dans le creux de la mienne afin de te sentir rassuré, restera longtemps gravée dans ma mémoire. Je te souhaite du haut de tes 3 ans le meilleur dans ta vie à venir. Reste le petit garçon sensible et attentionné que tu es.

Sophie

INTRODUCTION

Au moment de la rédaction de ce rapport d'activités, une émission « Investigation » vient de sortir 2 reportages « Aide à la jeunesse : enfance en danger ».

Le reportage pose clairement des jugements sur les services de l'aide à la jeunesse. A vouloir faire du « sensationnel », il y a un manque cruel de déontologie. De plus, les informations transmises, notamment sur le processus de prise en charge des situations et sur les mesures ou les aides à mettre en place, manquent de justesse.

Ce média public n'a pas rendu hommage aux nombreux travailleurs de l'aide à la jeunesse, que du contraire... Il a plutôt, selon moi, diabolisé un secteur...

Car oui, l'aide à la jeunesse ce n'est pas ce que ce reportage a mis en lumière.

Ce métier que je connais depuis plus de 20 ans, d'abord en tant qu'assistante sociale au sein du service Le Lien et maintenant en tant que coordinatrice d'un service d'accompagnement et de mission intensive en famille... ce n'est pas ça !

L'aide à la jeunesse, c'est être, bien entendu, confronté à de la maltraitance, des négligences, de la précarité, des addictions, de la souffrance, des troubles psychiatriques, du handicap, Et tant d'autres choses.

Certaines situations sont plus difficiles que d'autres et nous amènent à devoir prendre des décisions. C'est faire, parfois, un choix. C'est choisir entre « la peste ou le cholera », entre « des jambes de bois ou des dents en mousse ». C'est prendre des décisions dans un secteur qui a des ressources/des moyens/des solutions limités.

Mais c'est avant tout, croire en l'autre, croire en la résilience. C'est faire confiance aux capacités que chacun a au fond de lui, à ce qui peut émerger dans les familles que nous suivons. C'est être à l'écoute des familles, des enfants et de leurs émotions.

C'est se poser, réfléchir, faire preuve de créativité, se questionner, se remettre en question et ce, chaque jour qui passe et à chaque situation qui nous arrive. C'est avoir de l'humilité face aux situations que nous rencontrons. C'est se mobiliser au quotidien pour travailler nos pratiques. C'est pouvoir se réajuster, adapter son horaire.

C'est faire des rencontres, créer du lien, avoir de l'empathie, s'ajuster à l'autre, accepter les valeurs des autres. C'est « se mettre » en réseau pour accompagner les familles.

C'est passer des bons moments entre collègues, c'est rire de nous et c'est partager nos doutes et parfois notre désarroi.

C'est un « métier en or » et nous devons rester fiers du travail accompli chaque jour pour mener à bien notre mission autour de nos familles en souffrance.

Sabrina

1. DESCRIPTION DU PEP L'ENJEU

Notre Projet Educatif Particulier « L'ENJEU » est régi par « l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif aux conditions générales d'agrément et d'octroi des subventions pour les services visés à l'article 43 du décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse » (A. Gt 15-03-1999 Mis à jour le 01-12-2013).

Au moment de la rédaction de notre PPP, nous avons souhaité rester fidèles aux mesures qui définissent les MIIF. Pour rappel, les services de Missions d'Intervention Intensive en Famille au moment de la demande d'agrément devaient être rattachés à un SAIE (Service d'Aide et d'Intervention Educative). En ce qui nous concerne, nous n'avons pu concrétiser cette démarche et nous avons dès lors présenté notre projet en PPP (Projet Pédagogique Particulier).

« L'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant agrément du service « L'Enjeu » sis rue Albert 1er 9 à 5380 Fernelmont en tant que service qui met en œuvre un Projet Pédagogique Particulier » a été signé par Monsieur le Ministre-Président Rudy DEMOTTE et Monsieur le Ministre de l'Aide à la jeunesse Rachid MADRANE, le 20 juillet 2016.

Cet Arrêté précise que, Art 1 : L'Enjeu est géré par IMAJE qui en est donc le Pouvoir Organisateur, sous la Direction de S. COURTOY, Directrice pédagogique et C. GEORGERY, Secrétaire générale f.f. et S. DION, Coordinatrice de L'Enjeu. Il définit le cadre, à savoir, Art 2 : L'organisation simultanée de 12 prises en charge de type M.I.I.F. pour filles et garçons de 0 à 7 ans. Art 4 : Le service travaille sur la base d'un mandat d'une instance de décision qui est le conseiller de l'aide à la jeunesse ou le directeur de l'aide à la jeunesse. Art 5 : La mission du service consiste en une intervention intensive au sein de la famille ou du milieu familial du jeune permettant d'améliorer les conditions d'éducation et de soin des enfants... quand celles-ci sont compromises par le comportement de ses parents ...

L'intervention prend en compte l'ensemble de la problématique familiale et vise à offrir :

- Une alternative au placement tout en tenant compte de la situation de négligence ou de maltraitance de l'enfant ;
- Un relais lorsqu'aucun autre service n'est en mesure d'apporter l'aide adéquate ;
- Une prise en charge d'urgence, le cas échéant.

La durée de la prise en charge est de 3 mois, renouvelable une fois, sauf pour les mandats relatifs à des situations d'urgence dont la durée est limitée à 15 jours sans possibilité de renouvellement. Le mandant motive l'intensité de l'intervention qui est de 5 heures minimum par semaine.

Pour les mandats de 3 mois, le service adresse mensuellement à l'instance de décision un rapport. Un rapport de clôture à l'échéance du mandat... Pour les mandats de 15 jours, un rapport quatre heures avant le rendez-vous chez le mandant.

Depuis l'entrée en vigueur du nouveau code de l'aide à la jeunesse, il existe désormais 12 types de services agréés en FWB. Notre service fait partie des PEP (Projet Educatif Particulier).

En 2022, nous avons répondu à un appel à projet dans la cadre d'un renforcement des capacités d'accompagnement. Nous avons eu la possibilité de créer de nouvelles capacités de prise en charge au 1^{er} septembre. Grâce à l'engagement de 2 nouvelles personnes (un éducateur et une psychomotricienne), nous pouvons prendre en charge simultanément 18 situations.

Les subventions octroyées en vue de la création de ses 6 places supplémentaires nous sont octroyés jusqu'au 31 août 2023.

Cher petit Gaspard,

Quand je t'ai rencontré la première fois, c'était dans le cadre de ton retour en famille. Ta maman vivait seule et elle était dépassée, c'était trop compliqué pour elle de s'occuper de toi. Elle disait qu'elle n'en pouvait plus de tes colères, que tu étais trop fatiguant pour elle, que tu faisais trop de bruit. Elle disait qu'elle avait besoin de temps pour elle, loin de toi. Elle a tenu des propos alarmants qui ont laissé penser que tu étais en danger.

Dans un premier temps, les solutions proposées en ambulatoire ont été rejetées violemment par ta maman. Dès lors, il a été décidé d'un placement en urgence dans une famille d'accueil. Tu y es resté quelques mois.

Quand ta maman s'est montrée apte à prendre soin de toi et pour que tu puisses revenir à la maison, les choses se sont faites progressivement. Tu revenais par étape et moi, j'étais là pour vous accompagner et rassurer le SPJ, il fallait être certain ça se passait bien pour toi. Que ta maman était adéquate, qu'elle veillait à ton bien-être psychique et physique.

Les premières semaines, il y avait beaucoup de colère en toi, tu explosais parfois comme ça sans raison. Tu savais nous dire que tu étais fâché, en colère et qu'on devait te laisser. Tu savais nous dire, plus tard, que tu étais calmé et qu'on pouvait revenir vers toi. Mais tu ne savais pas nous dire ce qui te mettait dans un état de détresse, au point, que tu pouvais parfois, te mettre en danger. Tu avais ce fonctionnement on/off, qui était déstabilisant, tu passais des hurlements à une voix toute calme, de l'agitation dans tous les sens qui te poussait à vouloir taper n'importe qui était devant toi et puis, à aller chercher les câlins et demander à ta maman si elle t'aimait.

Du haut de tes quatre ans, tu avais un vocabulaire très riche, tu savais le sens des mots, tu m'impressionnais souvent sur la justesse avec laquelle tu utilisais des mots parfois compliqués pour ton jeune âge. Tu avais le chant facile aussi, tu adorais fredonner "les lacs du Connemara" ou encore "bim bam boum", tu connaissais d'ailleurs les paroles quasiment par cœur.

Au fil des semaines, tes colères ont bien diminuées, ta maman disait que c'était facile maintenant pour elle de s'occuper de toi. Et puis, elle avait rencontré Georges, son nouvel amoureux, il était souvent chez vous. Ta maman voyait en lui une personne ressource, un compagnon de route.

Ta maman pestait beaucoup sur ton papa « démissionnaire », elle aurait voulu qu'il soit plus présent pour toi, elle ne comprenait pas qu'il devait reprendre sa place en douceur et que tes visites avec lui devaient être encadrées. Régulièrement, même si elle évoquait des négligences de sa part, elle enfreignait les règles imposées par le SPJ et elle te laissait le voir, sans se préoccuper des conséquences. Ton papa n'était pas constant dans ses visites.

Elle avait un passif de consommatrice de cocaïne, elle devait prouver son abstinence avec des tests urinaires. Elle disait fumer des joints régulièrement quand tu étais au lit pour la nuit et la cocaïne uniquement en plaisir récréatif, mais uniquement si tu n'étais pas là, jamais en ta présence jurait-elle. Elle était fière de montrer des résultats de tests négatifs et nous n'avons jamais constaté aucune consommation lors de nos visites chez toi.

Et puis, il y a eu ce jour où elle m'a appelé en catastrophe...

Elle me parle de perquisition dans votre logement, Georges n'est pas seulement son amoureux, c'est son dealer, la consommation n'était plus que récréative, elle était en quelques semaines devenue régulière. Tu étais sensé être à l'école mais une fois de plus, elle n'avait pas su se lever pour te conduire. Tu as assisté à tout, la police dans ta maison qui était prête à défoncer la porte car ta maman n'ouvrait pas, la fouille intégrale du logement, ta maman en pleure et toi, tu étais en panique. Parce que je ne l'ai su que plus tard, mais quand tu as été placé en famille, c'est la police qui était venue te chercher. Je n'ose imaginer la panique qui a dû t'envahir quand tu les as vus arriver.

Après ça, ce fut bien compliqué pour toi, ta maman qui démissionnait au fil des jours, toi qui faisais des colères de plus en plus fortes, de plus en plus souvent, tu essayais de lui dire que tu allais mal, mais elle restait centrée sur elle, elle n'entendait que tes cris et elle me disait qu'elle n'en pouvait plus de toi.

Elle ne collaborait plus avec nous, elle se posait en victime, tu étais le coupable de tous ses maux.

J'essayais de la faire réagir, je la mettais face à ses responsabilités, mais elle ne voulait rien entendre. Selon elle, on ne comprenait rien "tout le monde pensait à toi et personne ne pensait à elle". Elle voulait de la reconnaissance, mais nous étions là avant tout pour toi et nous devons entendre ta souffrance.

Elle s'énervait de plus en plus car elle voulait des relais. Malheureusement, elle ne pouvait compter sur personne, son histoire avec ses parents (tes grands-parents) était chaotique et ta maman ne pouvait pas compter sur eux. Selon elle, tu étais trop difficile à gérer, elle ne savait plus quoi faire de toi.

Elle n'entendait pas que c'était la seule façon pour toi de montrer que tu existais et que tu étais en souffrance. Elle n'entendait pas que tu ne savais pas faire autrement.

Les crises augmentaient. Parfois en pleine rue, tu te mettais clairement en danger et elle restait passive à attendre que ça passe. Je me revois te courir derrière, car tu t'apprêtais à traverser une chaussée sans qu'elle ne réagisse. Je la revois à la plaine de jeux, te pousser sur la balançoire et te dire à chaque balancement "Pars ! Ne reviens pas ! Je ne veux plus te voir !".

Moi, quand je partais de chez toi, j'avais peur pour toi Gaspard, j'avais peur qu'elle perde complètement pied.

Ta maman va finir par être hospitalisée et tu vas aller chez ta grand-mère le temps d'une semaine.

D'autres décisions suivront car ta maman a des hauts et des bas... Votre relation est fragile et ta maman n'est pas constante dans ce qu'elle peut t'apporter dans le quotidien...

Gaspard, tu es plein de ressources et je te souhaite de savoir puiser là où tu peux, pour que la vie soit avec toi la plus douce et la plus sereine possible.

Jennifer

2. STATISTIQUES 2022

Voici le tableau de nos prises en charges pour l'année 2022

Nous avons géré **52** situations (58 situations en 2021) pour **6111** jours de mandat (pour 4695 en 2021).
Soit un taux de prise en charge de **139 %** (en 2021, 107,19 %).

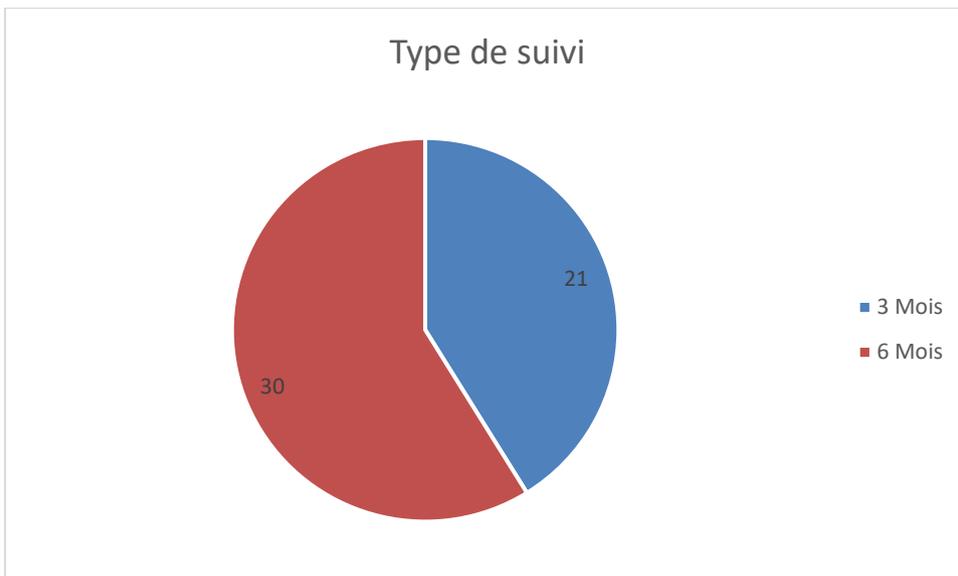
N°	Date de la demande	Date de PEC	Date de cloture	Date de naissance enfant	Mandants	Type de maltraitance			Orientation	Type de mandats		
										Urgence (0,1)	Long (3,6 mois)	
1	25-05-21	08-06-21	09-02-22	12-02-15	SAJ Na	Avérée	Physique	Psychologique	Eloignement familial	0	6	
2	25-05-21	08-06-21	09-02-22	11-12-19	SAJ Na	Avérée	Physique	Psychologique	Eloignement familial	0	6	
3	19-11-21	25-11-21	15-03-22	08-03-21	SPJ Na	Avérée	Physique		En cours	1	3	
4	14-10-21	03-11-21	18-05-21	15-05-20	SAJ Na	Avérée	Psychologique	Négligences graves	En cours	1	6	
5	11-08-21	08-09-21	08-03-22	21-09-18	SAJ Na	Avérée	Psychologique		En cours	0	6	
6	15-09-21	20-09-21	20-03-22	01-09-21	SAJ Na	Avérée	Négligences graves		En cours	0	6	
7	14-09-21	20-09-21	20-03-22	06-08-21	SAJ Na	Potentielle	Psychologique		En cours	0	6	
8	17-11-21	22-11-21	22-05-22	09-09-21	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique	En cours	0	6	
9	22-09-21	12-10-21	12-01-22	27-01-17	SAJ Na	Avérée	Psychologique	Négligences graves	Passage en 38	0	3	
10	03-11-21	07-12-21	04-03-22	30-04-18	SAJ Di	Avérée	Physique	Psychologique	Négligences graves	Passage en 38	0	3
11	03-11-21	07-12-21	04-03-22	06-02-21	SAJ Di	Avérée	Physique	Psychologique	Négligences graves	Passage en 38	0	3
12	12-09-22	04-10-22	29-11-22	30-04-18	SPJ Di	Avérée	Physique	Psychologique	Négligences graves	Passage en 39	0	3
13	12-09-22	04-10-22	19-12-22	06-02-21	SPJ Di	Avérée	Physique	Psychologique	Négligences graves	En cours	0	3
14	23-12-21	12-01-22	12-07-22	10-09-19	SPJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique	En cours	0	6	
15	27-12-21	04-02-22	04-08-22	27-10-16	SPJ Na	Avérée	Négligences graves		En cours	0	6	
16	27-12-21	04-02-22	04-08-22	14-04-18	SPJ Na	Avérée	Négligences graves		En cours	0	6	
17	27-12-21	04-02-22	04-08-22	29-05-19	SPJ Na	Avérée	Négligences graves		En cours	0	6	
18	27-12-21	04-02-22	04-08-22	28-01-21	SPJ Na	Avérée	Négligences graves		En cours	0	6	
19	23-12-21	14-02-22	28-09-22	17-12-21	SAJ Na	Avérée	Psychologique		En cours	0	6	
20	21-02-22	09-03-22	09-09-22	10-09-19	SAJ Na	Avérée	Psychologique	Négligences graves	En cours	0	6	
21	21-12-21	02-02-22	02-08-22	10-06-15	SAJ Di	Avérée	Négligences graves	Psychologique	En cours	0	6	
22	21-12-21	03-02-22	03-08-22	28-08-16	SAJ Di	Avérée	Négligences graves	Psychologique	En cours	0	6	
23	21-12-21	04-02-22	04-08-22	27-12-20	SAJ Di	Avérée	Négligences graves	Psychologique	En cours	0	6	
24	16-03-22	17-03-22	17-06-22	12-01-19	SAJ Na	Avérée	Psychologique		Eloignement familial	0	3	
25	01-03-22	22-03-22	22-09-22	01-05-21	SAJ Na	Potentielle	Psychologique	Négligences graves	Dossier classé	0	6	
26	22-03-22	25-04-22	06-05-22	01-03-22	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique	Physique	Eloignement familial	1	
27	22-04-22	06-05-22	20-08-22	25-03-22	SAJ Na	Potentielle	Psychologique	Négligences graves	En cours	0	6	
28	04-04-22	05-05-22	31-05-22	16-12-21	SAJ Na	Avérée	Psychologique	Physique	Négligences graves	Passage en 38	0	3
29	18-05-22	30-05-22	30-11-22	11-05-22	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique	En cours	0	6	
30	23-05-22	11-07-22	11-01-23	16-09-19	SPJ Na	Avérée	Négligences graves		Eloignement familial	0	6	
31	23-05-22	11-07-22	11-01-23	14-11-17	SPJ Na	Avérée	Négligences graves		Eloignement familial	0	6	
32	23-05-22	11-07-22	11-01-23	20-01-16	SPJ Na	Avérée	Négligences graves		Eloignement familial	0	6	
33	22-06-22	27-07-22	27-01-23	16-02-22	SAJ Na	Avérée	Psychologique	Négligences graves	En cours	0	6	
34	15-06-22	09-08-22	09-02-22	24-07-22	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique	En cours	0	6	
35	22-06-22	16-08-22	21-09-22	26-04-22	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique	Physique	Eloignement familial	0	3
36	08-08-22	22-08-22	21-09-22	10-07-22	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique	Eloignement familial	0	3	
37	05-09-22	09-09-22	09-03-22	23-11-21	SAJ Di	Avérée	Négligences graves	Psychologique	Physique	En cours	0	6
38	10-08-22	05-09-22	10-10-22	14-02-19	SAJ Na	Avérée	Physique	Psychologique	Passage en 38	0	3	
39	10-08-22	05-09-22	10-10-22	01-05-21	SAJ Na	Avérée	Physique	Psychologique	Passage en 38	0	3	
40	06-09-22	09-09-22	29-09-22	22-12-21	SAJ Na	Avérée	Psychologique	Négligences graves	Eloignement familial	0	3	
41	30-08-22	30-09-22	30-03-23	16-12-20	SAJ Di	Avérée	Négligences graves	Psychologique	En cours	0	6	
42	24-10-22	24-10-22	24-04-23	22-02-19	SAJ Na	Potentielle	Négligences graves	Psychologique	En cours	0	6	
43	15-09-22	13-10-22	13-04-23	27-06-19	SAJ Na	Avérée	Psychologique	Négligences graves	En cours	0	6	
44	15-09-22	13-10-22	13-04-23	13-05-21	SAJ Na	Avérée	Psychologique	Négligences graves	En cours	0	6	
45	12-10-22	24-10-22	08-12-22	03-07-19	SAJ Na	Potentielle	Négligences graves		Passage en 38	0	3	
46	12-10-22	24-10-22	08-12-22	14-06-21	SAJ Na	Potentielle	Négligences graves		Passage en 38	0	3	
47	12-10-22	07-11-22	07-12-22	27-01-22	SAJ Na	Avérée	Psychologique	Physique	En cours	0	3	
48	07-11-22	24-11-22	24-02-23	21-12-18	SAJ Na	Potentielle	Psychologique		En cours	0	3	
49	07-11-22	24-11-22	24-02-23	30-05-18	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique	Physique	En cours	0	3
50	22-09-22	11-10-22	23-10-22	19-08-20	SPJ Na	Avérée	Psychologique	Négligences graves	En cours	0	3	
51	30-11-22	08-12-22	08-03-22	19-08-20	SPJ Na	Avérée	Psychologique	Négligences graves	En cours	0	3	
52	24-11-22	08-12-22	08-03-23	28-05-18	SPJ Na	Avérée	Physique		En cours	0	3	

DURÉE DES SUIVIS 2022

Urgence seule	1
Urgence + suivi	2

3 Mois	21
6 Mois	30

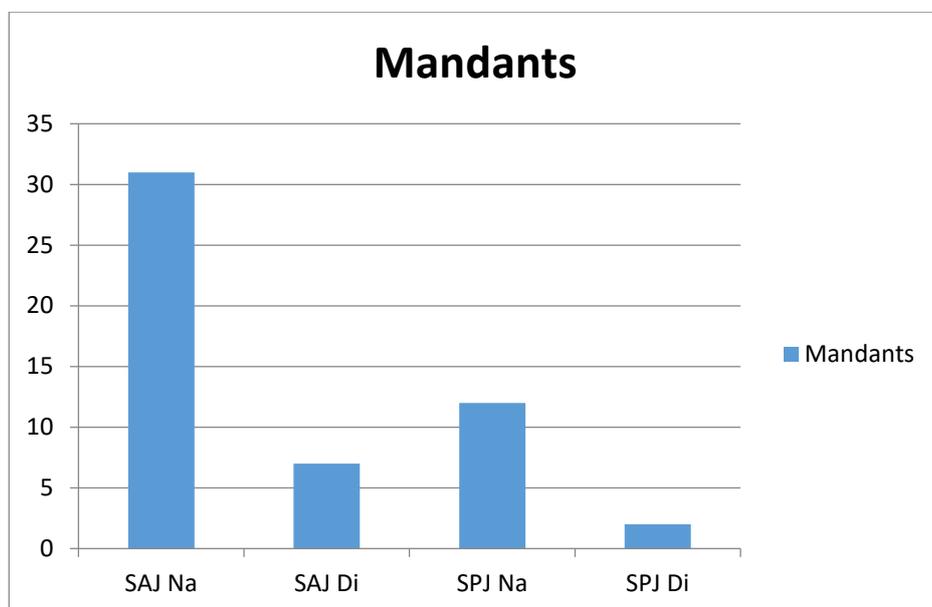
51



LES MANDANTS 2022

SAJ Na	31
SAJ Di	7
SPJ Na	12
SPJ Di	2

52



Le SAJ de Namur reste notre mandant majoritaire étant donné la répartition de nos capacités réservées.

Nous travaillons dans le cadre des « capacités réservées » qui ont été déterminées par la DGAJ (Direction Générale de l'Aide à la Jeunesse) comme suit : **Le SAJ de Namur a 9 places, le SAJ de Dinant a 2 places et le SPJ de Namur a 1 place.** Cette année, nous avons accepté 2 situations du SPJ de Dinant alors que nous n'avons pas de capacité réservée qui leur sont dédiée.

Chaque début de mois, nous transmettons un mail aux différents mandants avec le récapitulatif du nombre de prises en charge en cours (tableau de rapportage) et éventuellement, le nombre de capacités réservées disponibles.

Si un mandant a besoin de notre intervention et que les places qui lui sont dédiées sont complètes, il peut « négocier » avec son/ses collègue(s) des autres services pour obtenir un mandat, en fonction de nos disponibilités bien-entendu. Cette procédure est possible aussi pour le SPJ de Dinant qui n'a « reçu » aucune place de la DGAJ.

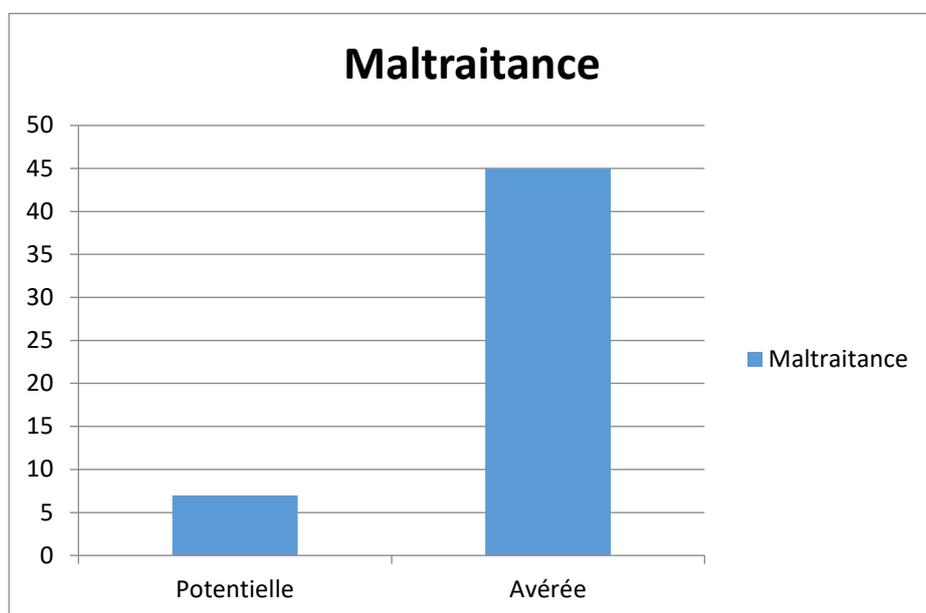
Nous prenons en charge 11 mandats de 3 mois et un mandat d'urgence de 15 jours. Celui-ci n'est pas spécifiquement attribué à un mandant.

TYPES DE MALTRAITANCE 2022

Potentielle	7
Avérée	45

52

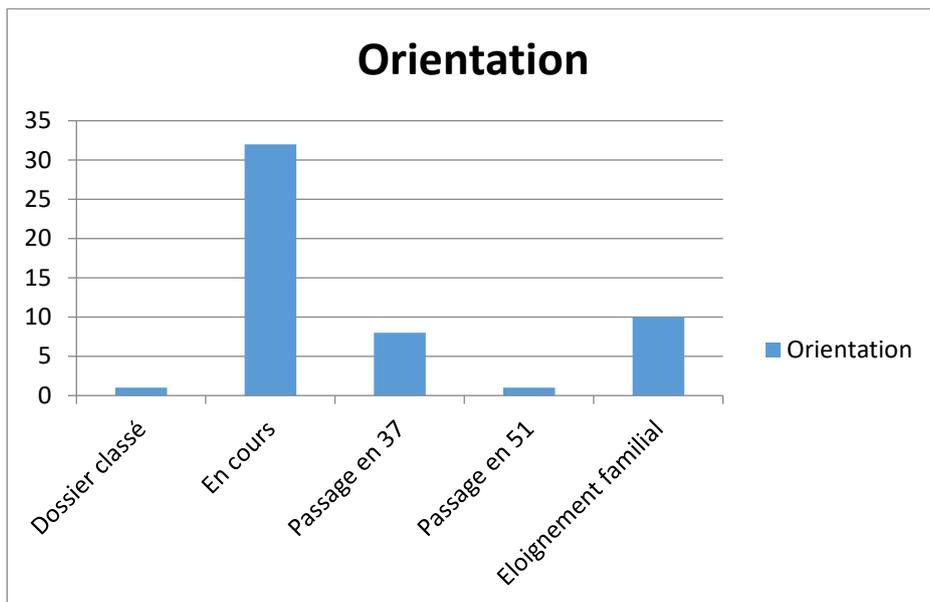
Physique	16
Psychologique	40
Négligences graves	40
Abus sexuels	0



ORIENTATION DONNEE A LA FIN DE NOTRE SUIVI EN 2022

Dossier classé	1
En cours	32
Passage en 37	8
Passage en 51	1
Eloignement familial	10

52



En ce qui concerne l'item « **dossier classé** » : la situation de l'enfant est classée au SAJ au terme de notre intervention soit parce que les observations sont rassurantes soit parce que l'aide spécialisée ne se justifie plus et/ou que les parents n'ont plus nécessairement de demande vis-à-vis du SAJ.

En ce qui concerne l'item « **en cours** » : La situation n'est plus prise en charge par notre service mais le SAJ/SPJ suit toujours la situation et/ou un autre service a pris le relai (SAIE, COE, aide familiale, suivi ambulatoire, AVIQ, ...) au terme de notre intervention ou parce que les objectifs de travail dépassent notre mandat éducatif. Nous essayons de « passer » le témoin de notre intervention au prochain service en notamment faisant au moins une prestation commune.

En ce qui concerne l'item « **passage en 51** » : La situation reste inquiétante et le SAJ n'arrive pas à trouver un accord avec le ou les parent(s), le dossier est donc transmis au parquet

En ce qui concerne l'item « **passage en 37** » : La situation est inquiétante et il existe une notion de « danger » et le SAJ n'arrive pas à trouver un accord avec le ou les parent(s), le dossier est donc transmis au parquet en urgence pour une prise de décision rapide.

DELAI DE PRISE EN CHARGE D'UNE SITUATION EN 2022

En 2022, le délai moyen de prise en charge d'une situation est de **24 jours** (contre 13 jours en 2021). Ce délai correspond au temps entre la priorisation de la situation par le mandant et la date réelle de prise en charge de la situation.

Ce délai a considérablement augmenté en 2022.

SITUATION PRIORISEE ET NON PRISE EN CHARGE EN 2022

En 2022, **14 situations** ont été portées à notre connaissance (contre 9 en 2021) et parfois priorisées par le mandant. Ces situations n'ont finalement pas été prises en charge par notre service et une autre orientation a été prise. *Il est à noter, qu'en moyenne, la durée entre le jour de la demande de prise en charge et le jour d'information de la non prise en charge est de 27 jours* (contre 22 en 2021).

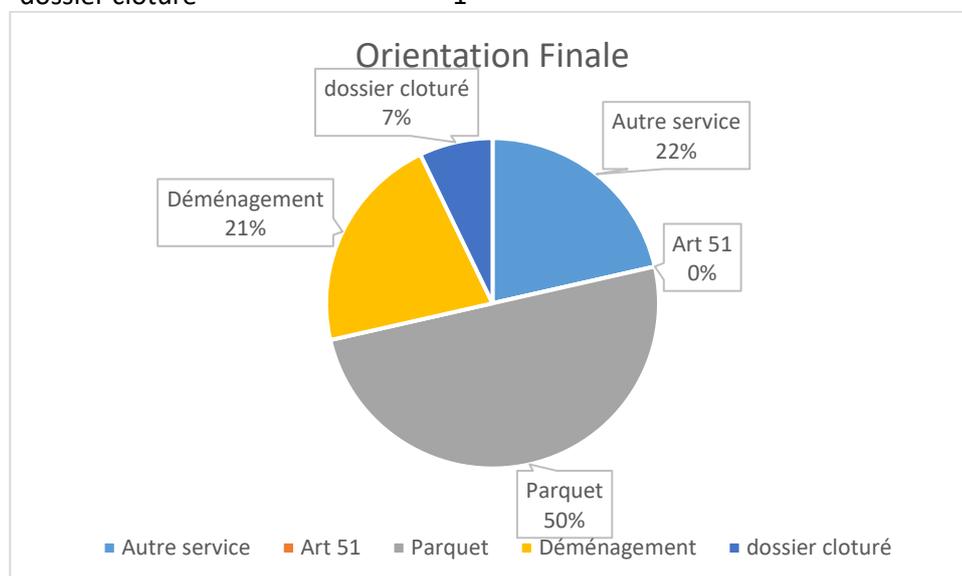
En 2022, le temps entre la demande et le « classement » du dossier a une nouvelle fois augmenté par rapport à 2020 et 2021. Il est important de prendre en compte cette donnée, dans la mesure où durant ce temps, la situation était priorisée et donc « bloquait » d'autres prises en charge pour d'autres situations. Dans cet intervalle, il y a eu aussi parfois des réunions organisées, voire des contacts avec la famille.

La moitié des dossiers non pris en charge est transmis au parquet notamment parce que le SAJ n'a pas pu trouver un accord avec le (ou les) parent(s) quant aux modalités d'aide pour le(s) enfant(s).

Il arrive qu'une situation nous revienne dans le cadre de la contrainte.

Orientation finale

Autre service	3
Art 51	0
Parquet	7
Déménagement	3
dossier clôturé	1



Ma chère Rose,

Ce sont les vacances d'été quand j'interviens dans ta fratrie dans le cadre d'une double mesure, imposée par le SPJ. Ce que je peux lire sur la situation de ta famille n'est pas rassurant du tout, une hygiène déplorable, des absences répétées à l'école, un petit frère avec le gène de la trisomie et des comportements autistiques, qui n'a jamais vu le monde extérieur, ...

Vous vivez, toi et tes frères, en vase clos avec tes parents et ta grand-mère. Vous êtes quatre enfants, tu es la deuxième, la seule fille de la famille. Ton grand frère est depuis quelques mois en internat, mesure prise par le SPJ, il ne revient que le week-end, sauf pendant les congés où il est là non-stop...

Quand je passe la porte pour la première fois, je suis choquée de l'odeur « pestilentielle » qui infeste le logement. La maison est sale, complètement désordonnée, de la nourriture traîne sur la table, des mouches envahissent toutes les pièces.

Et au milieu de tout ce chaos, il y a vous, les enfants, aussi sales que la maison, je ne sais depuis combien de temps, vous n'avez pas été douchés.

La décision du tribunal a été vécue comme un électrochoc par ta maman et elle se dit prête, devant la directrice du SPJ, à se mobiliser et à tout faire pour que la situation s'améliore et qu'on n'arrive pas au placement de ses enfants.

Dès le départ, ta maman se mobilise, elle accepte mes remarques sans trop de difficultés, et ce même si ce que je lui renvoie n'est vraiment pas facile à dire.

Ton papa est présent mais il reste complètement en retrait, il est quasi impossible de créer un lien avec lui. Je n'entendrai pratiquement pas le son de sa voix tout le long de mon mandat. La plupart du temps quand je viens, il dort encore. Ta maman me dit qu'il s'est occupé de ton frère pendant la nuit.

Et puis, il y a ta grand-mère qui ne comprend pas pourquoi les services sociaux sont « sur votre dos », elle est persuadée que leur but est de placer les enfants et de détruire les familles. Elle est convaincue que vous êtes bien chez vous et qu'il ne vous manque rien.

La seule chose dont vous ne manquez pas, c'est l'amour de vos parents. Mais est-ce suffisant ?

Au fil des semaines, nous observons du changement, ta maman semble avoir pris conscience des difficultés et elle nous renvoie qu'elle souhaite autre chose pour vous que ce qu'elle vous a offert jusqu'à maintenant. Elle prend, avec beaucoup d'énergie, ce que je lui renvoie pour en faire quelque chose. Elle commence à vous mettre des limites, à prendre une place de maman.

Votre hygiène et celle du logement s'améliorent. Les objets de la maison sont triés, rangés, l'odeur imprégnée dans le logement n'est plus aussi infecte. Les murs ont même eu droit à une couche de couleur.

Alors que vous n'aviez pratiquement pas vu l'extérieur, ta maman va même faire des excursions avec vous, elle va vous mettre en stage.

Tout semble bien s'amorcer ...Le rendez-vous chez la directrice est positif et nous encourageons ta maman à poursuivre ses efforts...

La fin des vacances approchent à grand pas, je sensibilise beaucoup ta maman sur l'obligation scolaire, tu rentres en première cette année, il n'est plus question de te faire manquer l'école aussi facilement. C'est une année charnière pour toi, c'est indispensable que tu sois régulière sur les bancs de l'école.

Toi et ton petit frère faites votre rentrée, sans pleurs, sans peur, votre maman est rassurée. Elle avait tellement peur que ça se passe mal, qu'elle en est soulagée. Elle est rassurante dans son discours, elle semble avec compris l'importance de votre scolarité.

Tout continue à bien aller jusqu'à ta première absence, tu avais mal au ventre, ta maman n'avait pas le cœur à t'obliger d'aller à l'école. S'en suit une deuxième puis une troisième absence, puis d'autres vont suivre...Régulièrement, je lui rappelle les conditions de la double mesure, les objectifs de notre mandat, elle a toujours la même réponse : "je n'oublie pas, je sais pour l'école, mais là Rose n'est vraiment pas bien".

La maladie a toujours eu une place considérable dans votre famille. Vous êtes, toi et ton frère, de nouveau très souvent absents à l'école. Chaque fois avec certificat médical, nous ne pouvons pas le contester. Pourtant, très souvent, quand je viens, vous débordez d'énergie. Je mets souvent ta maman en garde plus qu'il ne le faut.

Mes congés sont arrivés, ma collègue prend le relais le temps de mon absence. Quand je reviens au bureau, elle me fait part de sa désolation, la maladie revient en force pour toute la famille, les absences à l'école se répètent et s'enchaînent. Tu n'as pratiquement pas été à l'école depuis quelques semaines. Pour ton frère, c'est encore pire.

Ta maman est très souvent malade aussi, l'état du logement s'en ressent.

Quand je suis de retour dans votre foyer, j'ai la même désolation, le logement reprend son odeur acariâtre, sa saleté et vous n'êtes pas épargnés par la crasse. C'est même très compliqué pour moi de vous approcher lorsque toi ou l'un de tes frères avez un élan d'affection et venez chercher un câlin, heureux de me voir revenir après mon absence.

Je suis triste de constater que les efforts fournis ont été très éphémères et que l'on a fait un grand bond en arrière.

L'école tire la sonnette d'alarme. Ce que nous redoutions arrive, vos apprentissages sont minimes et vous présentez un gros retard dû à vos absences à répétition.

Je suis aussi dépitée de constater dans quel état vous êtes. Quand je m'offusque de votre hygiène, votre maman me dit qu'ils n'ont pas l'argent pour remettre du mazout et qu'il n'y a plus d'eau chaude, c'est impossible de vous faire prendre un bain.

Je ne me doute pas que cette fois-là, c'est la dernière fois que je vous verrai, je n'aurai même pas l'occasion de vous dire au revoir. La gale s'est invitée chez vous, les interventions au sein du domicile sont suspendues le temps de vous traiter ainsi que le domicile. Ça pouvait aller très vite pour que je puisse revenir, mais faute d'une bonne hygiène et suite à de mauvais traitements, cela a perduré jusqu'à la fin du mandat.

Lors du dernier rendez-vous au SPJ avec notre service, ta maman est absente, seul ton papa est présent. J'écoute avec consternation la conclusion des bilans vous concernant toi et tes frères, les retours de l'école et de tous les professionnels qui ont essayé de vous aider à maintenir un équilibre pour vous permettre de rester auprès de vos parents. Mais aussi les constats, avec preuve en photos de l'état de votre maison, fait par la société de logements sociaux.

Tout est déplorable, désolant, dramatique ... Tes parents n'ont pas pu maintenir les changements, que ce soit au niveau de l'état du logement qu'au niveau éducatif. Force est de constater que vous n'avez pas réponse à vos besoins, qu'il y a des négligences et que vos parents, autant ils sont aimants, ne peuvent déployer des compétences parentales nécessaires à votre bon développement.

Il sera décidé que tu rejoindras l'internat de l'école, ton frère trisomique une institution spécialisée pour son handicap et pour ton autre frère, il faut réfléchir à ce qui sera le plus adapté pour lui, son évolution est celle d'un enfant de 18 mois alors qu'il a 4 ans.

J'aurai aimé pouvoir faire plus pour toi et tes frères, malheureusement, on ne peut pas sauver les gens d'eux-mêmes. C'est tellement triste d'avoir ce constat d'échec. Tes parents n'ont pas su prendre les mains qui leur ont été tendues. Ils n'ont pas pu saisir la chance qu'on leur a laissée, en laissant un service, comme le nôtre, intervenir dans votre famille au lieu de vous enlever à eux.

Ils n'ont pas compris, que leur code sociétal n'était pas suffisamment bon que pour vous permettre de grandir sereinement dans un foyer vous offrant tout ce que l'on peut à minima exiger pour une enfance épanouie.

Qu'il doit être difficile pour toi de grandir en partie loin des tiens, tu ne dois pas comprendre ce qui leur est "reproché". C'était tellement normal pour vous de ne pas avoir un minimum d'hygiène, de grandir avec cette odeur pestilentielle sur vous, de vivre dans cette crasse, de ne pas aller régulièrement à l'école, ...

Mais je crois petite Rose que c'est la meilleure chose qu'il puisse t'arriver. Tu verras Rose que cette nouvelle vie te permettra d'avoir un tas de copines qui se tenaient loin de toi auparavant, tellement l'odeur qui émanait de toi et de tes vêtements était insupportable. Tu verras qu'il sera agréable pour toi d'aller régulièrement à l'école et ainsi d'assouvir ta soif d'apprendre. Tu verras tout ça Rose, j'en suis certaine, pour preuve ton grand frère qui s'épanouit pleinement à l'internat.

Je suis heureuse de savoir que s'offre à toi et tes frères des jours sereins.

J'espère pour toi, pour vous, que tes parents comprennent et sachent faire un maximum pour que vous puissiez un jour vous retrouver et vivre heureux dans des conditions de vie que vous méritez d'avoir.

Bonne route à toi jolie Rose.

Jennifer

3. SUIVI de Clara

Contexte d'intervention :

C'est l'hôpital qui a interpellé le SAJ au vu des limites intellectuelles de la maman. Madame est sous administrateur de biens mais aussi de personnes.

Vu ses difficultés personnelles et son handicap, l'équipe médicale se questionne sur l'adéquation de la prise en charge du bébé (difficultés pour la maman à prendre la température, à donner le sein, dans les gestes de nursing, ...) et sur la possibilité de la maman de s'ajuster aux besoins de Clara. Comment Madame va pouvoir s'adapter en cas de nouveauté ? Madame comprend ce qu'elle doit faire, mais n'adapte pas les réponses selon le contexte. L'hôpital met en évidence une non-adaptation et une difficulté d'accordage avec son enfant.

Madame a des difficultés à gérer ses émotions et quand Clara pleure, elle panique. Est-ce que Madame pourrait s'emporter ?

Le papa est en attente de régularisation de sa situation. Il consomme du cannabis. Monsieur se montre plus à l'aise dans les gestes avec sa fille.

Les disputes sont fréquentes au niveau du couple et de la violence physique est apparue lors du séjour à la maternité. Les conflits sont incessants en présence de Clara.

Le grand-père maternel se montre disponible pour accueillir sa fille et sa petite fille provisoirement le temps que Madame trouve un logement adéquat. Toutefois, quels seront sa place et son rôle pour pallier aux limites de sa fille ?

Au moment de notre rendez-vous chez la Conseillère, le couple est séparé et Madame dit ne plus avoir de contact avec Monsieur.

Le SAJ nous interpelle et nous proposons de faire un mandat d'urgence afin d'objectiver la situation dans le contexte familial et de voir comment les adultes se recentrent sur les besoins et dans l'intérêt de Clara.

L'aide spécialisée est donc justifiée par une mesure d'accompagnement dans le milieu de vie afin de :

- Soutenir la maman dans sa parentalité ;
- Evaluer les compétences parentales ;
- Veiller au bon développement de Clara ;
- Evaluer le binôme maman/grand-père.

Lundi 25 avril :

Sortie Hôpital :

La sortie est prévue à 13h00. A 12h50, nous recevons déjà un appel du GPM qui nous informe que sa fille le contacte depuis 12h30 et qu'elle s'impatiente.

A notre arrivée en pédiatrie, nous voyons Madame dans le couloir, qui court pour réintégrer sa chambre.

Sur l'entrefaite, nous sommes reçues par l'assistante pédiatre qui nous donne les informations de sortie (les gouttes de Fer et vitamine D ainsi que la date du rdv pédiatre pour le suivi). Nous sommes également informées qu'une sage-femme passera tous les jours de la semaine au domicile.

A notre arrivée dans la chambre, Madame est prête à partir, Clara est dans son landau avec l'habillage de pluie (depuis quand ???) et nous demande de prendre ses affaires.

Madame est nerveuse et agitée. Nous lui demandons de nous poser quelques instants car l'assistante pédiatre va venir lui donner le courrier de sortie ainsi que les prescriptions.

Madame remet très vite notre intervention en question, dit qu'elle doit aller faire des courses, qu'elle doit nettoyer. Elle n'a pas besoin d'être accompagnée tout le temps, elle a su donner le bain toute seule 2 fois et donc n'a pas besoin de nous. Lorsque nous tentons de lui réexpliquer le cadre de notre intervention, Madame se fâche et s'énerve. Elle revient avec le fait « qu'elle est punie à cause des bêtises du papa ». Madame veut même déjà annuler la prestation de mardi, car elle a des démarches à faire à la commune et qu'elle doit chercher un logement pour elle et sa fille.

Nous lui rappelons les décisions du SAJ à savoir qu'elle intègre le domicile de son papa avec une intervention tous les jours de notre part.

Au fur et à mesure, Madame se montre de plus en plus agitée et nerveuse. Elle se fâche sur nous. Elle explique qu'elle est fatiguée et qu'elle a des contractions depuis 3 semaines. Elle ne veut pas consulter de médecin.

Madame nous redit régulièrement qu'elle n'a pas besoin d'aide et qu'après les 15 jours, tout cela va s'arrêter car elle sait donner le bain seule.

Quand nous posons une nouvelle fois le cadre de notre intervention, Madame s'énerve vraiment, pousse la poussette et dit « prenez la pendant 15 jours et moi je vais en psychiatrie ». Nous essayons de comprendre mais Madame est en boucle sur Monsieur et sur le fait qu'elle subit les conséquences des comportements violents du papa de Clara.

Après beaucoup d'explications de notre part, Madame s'est enfin apaisée, non sans mal. L'assistante pédiatre lui renvoie la même chose que nous, à savoir de pouvoir à son retour au domicile se poser avec son bébé, mais aussi de se tenir au calme vu ses douleurs. Elle lui a bien demandé de se présenter au rdv gynéco fixé en urgence le lendemain.

La sortie de Clara se poursuit avec une maman fermée et qui dit peu de choses.

Nous l'avons aussi questionnée sur le papa et elle nous dit ne plus avoir de ses nouvelles depuis 1 semaine.

[Retour à la maison :](#)

Sur le chemin du retour, le GPM nous a une nouvelle fois contactées et nous avons pu lui expliquer l'attitude de Madame.

Très rapidement, à notre arrivée, le GPM met le cadre à sa fille et lui demande de ne pas faire « de bêtises ».

Le temps que l'intervenante fasse un aller-retour pour les affaires personnelles, Madame allaite Clara. Les gestes sont mécaniques. Madame n'a aucune pudeur, elle relève sa robe en entier. Il n'y a pas de regards, pas de face à face. Madame ne parle pas à sa fille, ne lui explique pas le changement d'environnement. Madame ne montre aucune sensibilité ni émotion que ce soit face à sa fille ou face à la situation.

Au fur et à mesure, Madame se pose et est moins dans l'agitation. Elle nous dit qu'elle avait peur de ne pas sortir. Néanmoins, Madame est centrée sur elle, elle veut retourner chez elle pour son courrier, elle veut faire le nettoyage et ses courses. Une nouvelle fois, nous lui demandons de se poser avec son bébé et que toutes ces démarches peuvent attendre. Nous doutons que Madame comprenne l'importance de prendre son temps suite à cette sortie de l'hôpital.

Le GPM parle de lui, de son séjour en psychiatrie, de sa santé fragile (opération récente au dos) et de son parcours difficile. Il remet la faute de la situation actuelle de sa fille et Clara sur Monsieur. Même s'il reconnaît le handicap de sa fille, il ne reconnaît aucunement l'impact de ce handicap sur la prise en charge de Clara. Toute la responsabilité de la situation repose à ses yeux sur Monsieur. Il ne peut entendre que sa fille soit en difficulté dans sa fonction maternelle.

Le GPM redit vouloir le changement de prénom de Clara, il semble assez ferme dans cette décision. Madame de son côté n'en dit rien et nous ne connaissons pas sa position par rapport à cet éventuel changement. Le GPM met d'ailleurs en doute la paternité de Monsieur et pense plutôt que le papa biologique de Clara est un SDF.

Le logement est exigü et amène une grande promiscuité. Le GPM va dormir dans un fauteuil pour pouvoir laisser le lit à sa fille.

Tout au long de cette prestation, Madame intervient très peu, est très peu en interaction avec l'intervenante. Nous ne l'avons pas entendue parler de sa fille. Elle semble peu concernée par la situation et ce qui se passe.

En fin de prestation, la sage-femme est arrivée au domicile.

[Mardi 26 avril : prestation à 15h30](#)

Nous apprenons qu'après notre départ la veille, Monsieur est venu au domicile du GPM (vers 17h00 et fin de notre prestation à 16h30). Celui-ci ne lui a pas ouvert la porte mais Monsieur a pu atteindre la porte du logement via un voisin qui a ouvert la porte du bas. Le GPM n'a pas donné accès au logement. Nous n'avons pas d'explication de comment Monsieur est au courant de la sortie de Clara de l'hôpital. Madame dit juste qu'elle ne le voit plus... Mais ????

Nous apprenons également que Madame, après notre visite et celle de la sage-femme la veille, a fait son nettoyage et ses courses comme elle l'avait prévu.

La nuit s'est bien passée, Clara a réclamé 2 fois. C'est le GPM qui répond aux questions de l'intervenante, Madame est sans réaction, est très peu en interaction même quand l'intervenante va la chercher et la questionne. Madame ne sait pas répondre aux questions : quand a-t-elle été au sein la dernière fois ? Combien de temps est-elle restée ? A-t-elle le sentiment qu'elle a bien bu ? ...

Madame n'intervient en rien, ne se positionne pas. Nous avons le sentiment d'être face à une femme « vide ».

Le début de la journée a été consacré à des démarches (commune, pharmacie, banque, courses, lavoir pour faire des machines, ...). Madame a, à nouveau, nettoyé l'appartement.

Madame ne s'est pas rendue chez le gynécologue à 11h30, trop prise par les différentes démarches. Elle n'a pas annulé son rdv, pourtant pris en urgence vu ses douleurs.

Clara est en pyjama et dort. Quand elle pleure, Madame la met systématiquement au sein, c'est la seule réponse qu'elle donne à sa fille au moment des pleurs. Madame ne cherche pas à les identifier, ne cherche pas à la cajoler, à la bercer, elle ne lui parle pas et la mise au sein se fait de manière mécanique.

C'est le GPM qui, alors que Clara pleure, tente de lui parler à distance pour la rassurer, Madame reste statique sans rien faire et sans prendre sa petite fille dans les bras.

Alors que Clara avait déjà été mise au sein et qu'elle pleurait à nouveau, nous avons tenté de voir avec Madame le réel besoin du bébé (sentiment qu'il y avait à ce moment-là un besoin de succion), Madame s'est montrée incapable de mettre la tétine dans la bouche de sa fille.

Madame a même demandé à son papa de lui donner « des gouttes pour remplir son estomac ». Nous constatons alors que ce sont des gouttes de « mama natura » destinées aux coliques du nourrisson. Cette réponse était inadaptée au besoin de Clara.

Nous avons assisté à un change, il se fait de manière mécanique. Il n'y a aucun échange entre Madame et sa fille, elle ne lui parle pas. Quand nous lui expliquons, Madame répète en boucle « oui oui, il n'y a rien, oui oui il n'y a rien ».

Nous avons aussi assisté à la prise des gouttes de fer de Clara. Madame les met dans une seringue, lui enfonce dans le fond de la gorge sans la prévenir et sans lui parler. Nous avons dû intervenir pour faire stopper cet « acte » et lui réexpliquer comment les donner.

Madame n'identifie pas le besoin de Clara. Ainsi, alors qu'elle est fatiguée et cherche à s'endormir, Madame la manipule, la met assise et la bouge sans cesse.

Mercredi 27 avril : prestation à 8h45

A notre arrivée, Clara est au sein. Le GPM nous explique qu'elle a déjà été mise au sein à 7h30.

Madame attend l'intervenante pour donner le bain. Les gestes sont adéquats mais cela reste mécanique. Madame ne lui parle pas, ne remarque même pas que Clara prend du plaisir dans l'eau et qu'elle la regarde. A la sortie du bain, Clara manifeste son inconfort, c'est le GPM qui la rassure à distance, Madame ne dit rien. Il faut lui dire et répéter tous les gestes à faire pour sécuriser son bébé.

Après l'habillage (9h30), Madame veut à nouveau redonner le sein à sa fille alors que Clara pleure mais ne témoigne pas nécessairement de la faim. Selon nous, elle cherche à être réconfortée et l'intervenante doit, à nouveau, dire à Madame ce qu'elle doit faire.

Madame ne s'adapte pas aux besoins de son bébé.

Face aux questions de l'intervenante, c'est à nouveau le GPM qui répond.

Nous n'avons aucun retour du passage de la sage-femme. Madame a repris un rdv gynécologue le 13 mai.

Le reste de la journée était à nouveau consacré à des courses et démarches.

Jeudi 28 avril : prestation à 8h30

A l'arrivée de l'intervenante, Clara est dans les bras du GPM, elle pleure. Madame se montre démunie et la seule réponse qu'elle donne, c'est le sein. Madame ne peut pas nous donner d'informations précises sur l'heure et le temps de la dernière tétée. Nous avons déjà demandé de l'inscrire sur une feuille mais ce n'est pas fait.

Madame explique avoir rafraîchi sa fille.

Nous apprenons que l'après-midi de la veille, Clara a beaucoup pleuré et que tant la maman que le GPM étaient démunis face aux pleurs. Ils ont donc contacté la sage-femme pour avoir de l'aide. Le GPM explique que Clara s'est calmée lorsque Madame lui a parlé et l'a prise sur elle.

Madame est plus en lien avec sa fille, elle tente de lui parler même si cela n'est pas fort adapté et que les échanges restent très pauvres et limités à quelques mots répétés en boucle.

Après le sein, Clara s'endort.

Nous profitons de ce moment pour contacter la PEP's ONE et fixer une visite à domicile (lundi 02 mai).

A son réveil, Clara régurgite et pleure. Madame n'arrive pas à la contenir et à l'apaiser. C'est le GPM qui doit prendre le relai, sans succès non plus. Nous devons reprendre les techniques de portage et de massage avec eux. Clara s'apaise progressivement mais très vite, pleure à nouveau. L'intervenante doit faire constater à la maman que son bébé a le ventre tendu, qu'elle recroqueville ses petites jambes et que c'est peut-être le signe de coliques. Nous expliquons que le « mama natura », goûtes homéopathiques, peut être utilisé avec ses signes. Madame veut le donner mais ce n'est pas adéquat, elle lui met la bouteille quasi dans la bouche (tel un biberon) sans la prévenir. Nous devons intervenir mais Madame fait fi de nos remarques. Nous avons dû insister pour qu'elle arrête !!!!

Alors que Clara est apaisée, nous clôturons notre prestation après avoir fait part de nos inquiétudes notamment au GPM.

Nous rappelons également l'heure de la prestation du lendemain et le fait que Madame doit nous attendre pour donner le bain (information même inscrite sur le planning).

Vendredi 29 avril, prestation à 11h00

Le matin, nous recevons un appel de la sage-femme. Madame lui demande, par téléphone, de donner le bain avec elle. Nous expliquons que c'est prévu avec nous et que Madame est au courant.

Sur le pas de la porte, nous croisons la sage-femme. Elle nous informe que le bain a été donné avant son arrivée car Clara avait régurgité.

Lorsque l'intervenante arrive, Clara est couchée sur le coussin d'allaitement dans les bras du GPM et elle dort. A un moment donné, sans que Clara ne manifeste rien, Madame enlève la couverture estimant que sa fille a chaud.

Clara dormira le restant de la prestation.

Lundi 02 mai, prestation à 12h45

Clara pleure à l'arrivée de l'intervenante, elle vient de régurgiter. Malgré cela, Madame la remet au sein. Clara est en body.

Au sein, Clara s'endort, Madame lui parle et veut absolument lui mettre son pyjama. Nous l'interpellons « Clara dort et ce n'est peut-être pas le moment pour la rhabiller ». Madame n'en fait qu'à sa tête et la réveille pour lui mettre son pyjama.

Nous questionnons sur le pourquoi Clara est en body, Madame nous dit « parce qu'elle a chaud ». Nous apprenons alors qu'elle l'a mise au soleil près de la fenêtre !!! Nous expliquons le danger que cela représente de laisser un bébé au soleil, Madame ne comprend pas car à l'hôpital, « on lui a dit que le soleil lui faisait du bien »!!!

Les échanges se font avec le GPM, Madame interagit très peu. Le GPM explique que Clara pleure beaucoup et que ses temps de sommeil sont courts. Ils se plaignent tous les 2 « c'est fatigant, c'est pas facile ».

Nous tentons d'avoir des informations sur le passage de l'ONE mais sans succès. Le GPM nous explique que Madame n'est pas toujours contente des différents passages des professionnels. La PEP's reviendrait jeudi.

Une bonne partie de la prestation, Madame est en boucle sur la perte d'une chaussure et d'une tétine. Nous n'arrivons pas à le recentrer sur sa fille et sur le travail avec nous.

En cours de prestation, Clara régurgite à nouveau à son réveil. Nous expliquons que nous avons le sentiment que Clara est beaucoup au sein et que c'est peut-être pour cela qu'elle régurgite. Madame nous regarde, le regard dans le vide.

Le portage reste compliqué, elle met Clara assise sur ses genoux. Malgré nos remarques, Madame ne se réadapte pas.

Nous questionnons sur le quotidien de Clara, il semble qu'elle soit souvent dans sa balancelle et même pour dormir. Nous expliquons que ce n'est pas adéquat mais ce n'est pas entendu par la maman.

Madame est en boucle, veut aller chercher une bassine pour rafraîchir Clara les jours où elle n'a pas son bain. Nous tentons de lui expliquer que ce n'est pas nécessaire et lui proposons d'autres techniques mais Madame n'entend rien.

Nous devons clôturer notre prestation car la maman nous dit avoir un rendez-vous à la commune pour 14h30.

Nous rappelons la prestation de demain et le fait que nous serons présents pour le bain (vu le bain « raté » du vendredi précédent).

Mardi 03 mai, prestation à 8h30

Clara est au sein et cela durera 15 minutes.

Nous voulons donner le bain, Madame dit que ce n'est pas possible car elle l'a donné avant notre arrivée car Clara a régurgité !!!

Clara va « toussoter » un peu et nous proposons à la maman de la mettre dans une position pour l'aider à digérer. Madame la tient mal (très bas et la tête écrasée sur le buste de Madame), nous réexpliquons la position mais Madame ne s'adapte pas, le portage reste problématique. Très rapidement, Madame l'assoie sur ses genoux (position inconfortable pour un bébé). Nous expliquons une autre manière de porter un bébé (plus allongée dans les bras), cela fait rire Madame !!!

Enfin bien calée dans les bras, Clara regarde autour d'elle et « écoute » quand l'éducatrice lui parle, elle suit du regard. Madame estime qu'elle « râle » et la remet au sein. Clara s'y endort.

Nous redemandons à Madame de noter les heures d'allaitement (quasi réclamé à chaque prestation) mais ce n'est pas fait.

Nous re-questionnons sur le passage de la PEP's ONE, Madame ne sait même pas dire le poids de sa fille. Elle est allée chercher le Perdolan comme demandé.

Nous faisons le constat qu'il y a beaucoup de doudous dans le lit et que cela peut être dangereux pour Clara (risque d'étouffement). Madame nous dit que la PEP's de l'ONE n'en a pas parlé alors que c'est noté dans le cahier ONE.

Tout le long, le GPM est taiseux et en retrait.

Mardi 03 mai, appel téléphonique de l'administrateur de la maman :

Madame lui demande 150 euros pour des achats pour sa fille et veut avoir confirmation des réels besoins à l'heure actuelle. Selon nous, il n'y a pas de besoins particuliers, Clara ne manque de rien.

L'avocat confirme le côté « obsessionnel » de Madame quand elle veut quelque chose.

Il craint que l'argent serve à d'autres dépenses ou à Monsieur. Il nous informe que Madame a déjà dépensé plus de 500 euros en pharmacie alors que Clara n'était pas née.

Il est bien conscient de la situation de Madame et sa fille et des enjeux autour de la situation, cela suite à des contacts avec l'hôpital.

Mardi 03 mai, appel téléphonique du GPM

Il veut savoir si nous pouvons changer notre rdv de vendredi car Madame a pris rdv à l'instant pour sa troisième vaccination covid. Nous expliquons que ce n'est pas possible et

demandons de reporter ce rdv car ce n'est pas urgent de recevoir ce vaccin. Madame veut le maintenir, nous ferons donc une petite prestation (1/2h).

Mardi 03 mai, échange avec la PEP'S ONE

La PEP's ONE partage nos inquiétudes autour de la situation : portage non adapté, risque +++ (doudou dans le lit), incompétences, ...

Madame s'est montrée sur la défensive avec elle, n'écoute pas ses conseils et met des freins au travail (n'a pas voulu déshabiller et enlever le linge pour peser Clara).

Madame a clôturé rapidement la visite parce qu'elle avait un rdv en fin de matinée (même excuse pour nous dans l'après-midi).

Madame dit avoir encore des contacts téléphoniques avec Monsieur, le papa de son enfant. Alors qu'à nous, elle nous dit l'avoir bloqué de partout !!!

Mercredi 04 mai, prestation à 8h30

Clara est dans les bras, elle dort. Elle la dépose sur le lit et elle dormira toute la prestation.

A un moment donné, Clara fait un micro-réveil, Madame n'attend pas que Clara se réveille et décide de la changer. Malgré les recommandations de l'intervenante, Madame la met sur la table à langer sans la prévenir et la change. Clara pleure. C'est l'intervenante qui a dû donner la tétine, Clara s'est alors apaisée et s'est rendormie.

Nous avons fait le retour de nos différentes observations, du fait qu'elle fuyait nos possibilités d'intervention comme le bain. Nous n'avons pas le sentiment que Madame comprend quelque chose à nos inquiétudes. Le GPM tente de reprendre les observations et d'avoir un discours positif autour de nos interventions mais Madame n'est pas dans l'écoute.

Madame explique avoir coupé les ongles d'une main la veille et nous lui expliquons comment faire (quand elle dort par exemple).

Les doudous sont toujours dans le lit, c'est l'intervenante, rappelant la dangerosité, qui finalement les enlèvera.

Jeudi 05 mai, appel téléphonique de la maman (vers 10h00)

Madame veut savoir si l'intervenante peut la conduire faire des courses (Mr Bricolage) pour réparer la poussette. Nous refusons (nous ne sommes pas taxi) et expliquons que le GPM peut y aller.

Le GPM se fâche un peu, il fait déjà beaucoup ! Qu'il n'a jamais la paix, et qu'il fait tout.

Madame est en boucle sur sa demande et n'entend pas ce que nous lui disons.

Nous lui reparlons de son rdv vaccinal et de la possibilité de le mettre à un autre moment (vu que ce n'est pas urgent), Madame raccroche alors le téléphone.

Jeudi 05 mai, prestation à 13h00

La poussette est réparée par le voisin.

Aucun retour du passage de l'ONE du matin. C'est l'intervenante qui doit vérifier le carnet pour avoir les informations.

Clara dort. Nous ne la verrons pas éveillée. Toujours aucune information sur le temps et les heures de tétée.

À tout moment, Clara fait des « bulles » au niveau de sa bouche et peu importe qu'elle dorme ou pas, elle va essayer sa bouche. Dès qu'elle fait des gaz, Madame veut la changer qu'elle dorme ou pas.

Madame a encore fait des achats compulsifs (vêtements en taille 3 ans !!).

Madame explique que Monsieur les a insultés ce matin et qu'elle a bloqué son numéro. Nous essayons de la confronter à ce qu'elle nous a dit, cela reste vide et vague. Son discours est flou et différent des autres jours (elle nous disait ne plus avoir de ses nouvelles).

Le GPM est en rdv à l'hôpital du Beau Vallon pour une entrée en hôpital de jour (selon Madame).

La prestation est une nouvelle fois écourtée parce que Madame nous dit avoir à nouveau un rdv à la commune, Pourquoi ?? Nous n'arrivons pas à savoir la réelle raison.

Jeudi 05 mai à 22h30

Appel téléphonique du GPM. Madame a quitté son domicile à 22h00 avec Clara pour réintégrer le sien avec Monsieur.

Le GPM nous informe que sa fille revoit Monsieur tous les jours. Nous lui avons demandé d'appeler la police, ce qu'il a fait. La police est allée sur place mais personne n'a ouvert.

Le GPM nous dit que le rdv avec l'ONE s'est aussi mal passé la journée.

Conclusions de notre mandat d'urgence :

Nous sommes très inquiets de la situation :

- Il n'y a pas d'accordage maman/bébé, il n'y a aucun échange émotionnel et affectif de maman vers son bébé ;
- Force est de constater que la seule réponse que Madame peut donner à Clara quand elle pleure, c'est le sein ;
- Les compétences maternelles sont inexistantes. Elle ne s'adapte pas aux besoins de Clara, ne les décode pas et ne sait pas y répondre adéquatement ;
- Madame a des comportements « obsessionnels », imprévisibles et ne fait preuve d'aucune adaptation tant vis-à-vis de son bébé que dans son quotidien ;
- Le GPM ne peut faire contrepoids au handicap de la maman, aux décisions qu'elle prend et à ses envies ;
- La place du papa : nous pensons que Madame est toujours en contact avec lui et qu'elle nous ment. L'évènement du jeudi soir nous le confirme ;
- Nous avons peu accès à Madame, à ce qu'elle pense, à ce qu'elle ressent, à ses représentations. Elle semble « vide », sans construction et pouvant à tout moment, sur base d'une contrariété se fâcher ou dans une conversation, passer du coq à l'âne. Elle semble incapable de maintenir une attention continue lors des échanges ;

- Madame n'écoute pas les conseils et remarques des professionnels et ne les applique pas. Elle n'en fait qu'à sa tête. Elle est sur la défensive et ne veut clairement pas collaborer avec les services ;
- Nous n'avons aucune observation au sujet de Clara, soit elle dort, soit elle est au sein, soit elle régurgite ;
- Depuis sa sortie, Clara ne s'est jamais posée. Elle suit les adultes sans que ceux-ci ne prennent en compte son rythme ;
- Nous questionnons sur comment Clara est identifiée et représentée dans la tête des adultes ils ne l'appellent jamais Clara, parle en « elle » et « fille », veulent changer son prénom...

Afin de garantir la sécurité physique et psychique de Clara, nous estimons qu'un éloignement est nécessaire.

4. NOS FORMATIONS/ACTIVITES EN 2022

- Supervision par le service Atouts. Les rencontres ont lieu 1 fois par mois, nous y abordons des situations cliniques mais aussi des concepts théoriques, la dynamique d'équipe et la formation autour de « L'initiation à l'intervention relationnelle : technique de soutien à la relation parent-enfant »;
- Participation en tant que membre au CA (en tant que secrétaire) et AG de l'asbl SYPA (Synergie et Participation). Sypa regroupe l'ensemble des services agréés du secteur de l'Aide à la Jeunesse de l'arrondissement judiciaire de Namur ;
- Participation au groupe de travail SYPA « collaboration mandant » ;
- Cours de 10 jours donné par le CEFORM, suivi par la coordinatrice et une éducatrice sur « L'intervention systémique et stratégique au service de la prévention, l'aide et la protection de la jeunesse » ;
- Participation à la présentation du « projet pour l'enfant » et son articulation avec le projet éducatif individualisé ;
- « Les émotions au coeur de nos pratiques », colloque SYPA ;
- Formation « Gestion équipe » ;
- « Maltraitance : enfant, famille, équipe... mieux comprendre pour mieux intervenir », CEFORM ;
- Cours de 10 jours donné par le CEFORM, suivi par une intervenante sur « L'intervention systémique et stratégique au service de la prévention, l'aide et la protection de la jeunesse » ;
- Participation aux plénières de la FLAG ;
- Participation aux GT parentalité avec Rasanam ;
- « Mieux comprendre la parentalité, état des lieux de la parentalité sur Namur » via l'AMO Passage
- Plan Global de formation : formation de base pour les travailleurs assurant des fonctions éducatives ou psychosociales » ;
- « Pratiques d'accompagnement de la parentalité en situations de crise sociétale : s'inspirer, s'adapter et anticiper » organisé par Dépar ;
- « Une approche sensible aux traumatismes dans la prise en charge des enfants et des jeunes », journée de sensibilisation organisée par SOS Villages d'enfants ;
- « Le développement de l'enfant, de la naissance à la marche », organisé par l'ISBW ;
- « La précarité infantile en 2022 », journée organisée par l'ONE ;

- Rencontre avec le SAS « Oasis » afin de partager nos pratiques ;
- Rencontre interMIIF ;
- Journée pédagogique IMAJE : « Bientraitance en structure petite enfance », Arnaud Deroo ;
- Matinée d'échange avec l'université de Mons sur la parentalité et l'accompagnement des personnes avec un déficit intellectuel ;
- « Enfant, famille, équipe...mieux comprendre pour mieux intervenir », 2 journées organisées par le CEFORM ;

5. NOS PROJETS/PLAN DE FORMATION POUR 2023

- *Poursuite des supervisions par Atouts, 1 x/mois ;*
- *Poursuite des différents groupes de travail avec SYPA ;*
- *Autres formations à définir en fonction des offres et/ou modules proposés.*

Chère petite Lola,

Voilà six mois que je t'ai rencontrée, je me souviens nous nous sommes vues pour la première fois dans le bureau de la conseillère au SAJ.

Il faisait beau mais toi, petite Lola, tu étais recouverte de plusieurs couvertures, tu avais un bonnet et tu étais toujours en pyjama avec des chaussettes par-dessus, de peur que tu ne prennes froid.

Tes parents nous parlaient de toi et de tes habitudes, nous avions l'impression qu'ils nous parlaient d'un nourrisson de quelques semaines, alors que tu avais 10 mois. Tu dormais une grande partie de la journée et tu vivais la nuit. Tes parents se relayaient pour te garder, tu étais un bébé né pendant le Covid, tes parents sortaient peu, voire pas du tout avec toi, ils avaient peur et voulaient à tous prix te protéger.

Ta maman avait une méconnaissance « des bébés » et ton papa des peurs et des angoisses en tout genre. Ton papa avait d'ailleurs été hospitalisé pour dépression, car le rythme que tes parents s'infligeaient pour te garder n'était pas tenable.

Tes deux parents voulaient que le quotidien avec toi change, mais ils pensaient cela impossible. Ils avaient beaucoup de mal à décoder tes besoins et à les différencier des leurs.

Dès mon arrivée chez toi, nous avons mis les choses en place. Il n'était plus question de te laisser dormir jusqu'à des midi/treize heures. Il fallait te remettre un rythme d'enfant avec des heures pour te lever, pour t'habiller, pour te donner à manger, Cela semble simple et pourtant, tu n'avais rien d'autre dans ta garde-robe que des pyjamas, tu mangeais à toute heure du jour et de la nuit et bien souvent des biberons. Tu avais 10 mois et tu vivais tel un petit bébé, à ton rythme.

A ce moment-là, toi, petite Lola, tu m'as d'abord observée, tu restais loin de moi et puis, petit à petit, tu as accepté que je t'apprivoise. Tu as facilement accepté le changement, comme si tu n'attendais que ça.

Les changements se sont succédés les uns après les autres et de manière assez rapide. Tes parents commençaient à prendre plaisir à être avec toi, ils semblaient moins abattus dans le quotidien... Ils avaient envie d'avancer. Ils s'enthousiasmaient de voir que les changements amenaient du positif dans ta vie et dans la leur.

Tes parents avaient peur de te sortir. Nous avons donc commencé par de petites balades dans ton quartier, puis, ta maman s'est ouverte à l'extérieur et a cherché de petites activités (des petites histoires à la bibliothèque, baby gym, bébé nageur,).

Les nouvelles expériences semblaient te plaire ainsi qu'à ta maman. Ton papa était plus là comme observateur, même s'il pouvait me remercier du travail réalisé avec toi et ta maman.

Petit à petit, j'ai également travaillé ton alimentation, car tu ne mangeais que des plats mixés et des biberons. Il était temps de te faire goûter d'autres choses et de te laisser manger de petits morceaux, de commencer à déjeuner, Ton papa avait du mal, il devait se faire violence pour changer ses habitudes. Tu as commencé, petit à petit, à manger seule. Dans un premier temps, au grand désespoir de tes parents, car ils devaient accepter que tu commençais à devenir autonome, tu n'étais plus ce bébé qui était dépendant d'eux. Ensuite, j'ai pu observer des regards et du grand plaisir chez eux de te voir, au fur et à mesure, montrer de nouvelles compétences. Avec tes parents, nous te voyions changer de jour en jour et devenir de plus en plus autonome. Je montrais à tes parents des stimulations plus adaptées à ton âge qu'ils reproduisaient avec plaisir.

Après six mois d'intervention, mon mandat se termine et toi petite Lola, tu t'apprêtes à rentrer en crèche. Quel chemin parcouru, quelle ouverture vers le monde pour toi et ta famille.

Bonne route Lola.

Ann

6. LISTE DES MEMBRES DU PERSONNEL DE L'ENJEU

Nom – Prénom	Qualification	Date d'entrée en fonction	Horaire hebdomadaire presté (en h/sem)
GEORGERY Carine	Orthopédagogue	06/12/1989	38h00
COURTOY Sylvie	Psychologue	04/10/1990	38h00
DION SABRINA	Coordinatrice	15/01/2001	38h00
HOSLET Ann	Educateur Spécialisé	29/10/2001	38h00
BIAMONT Sophie	Educateur Spécialisé	02/03/2020	38h00
MARTEAU Jennifer	Puéricultrice	01/01/2022	38h00
MALOSTO Elise	Psychomotricienne	14/11/2022	38h00
CORNEZ Philippe	Educateur Spécialisé	26/09/2022	38h00
GRIS Sandrine	Rédacteur	15/09/2014	9h30

7. FOLDER et R.O.I.

Lors de chaque nouvelle prise en charge, nous expliquons et donnons ces 2 documents – folder face A et face B.

L'Enjeu, c'est une équipe pluridisciplinaire de travailleurs psycho-sociaux ayant comme compétences:

- Une approche spécifique de la petite enfance, de l'enfance,
- Le respect des valeurs de chacun tout en veillant au bien-être de l'enfant, du jeune,
- Une capacité de remise en question,
- Une approche créative du travail,
- L'humilité et l'écoute,
- L'empathie nécessaire à l'accompagnement,
- Dans le respect du code de déontologie de l'Aide à la Jeunesse.



« Une société donne sa dimension à la manière dont elle pourvoit à son enfance »



« L'ENJEU »

Travaille dans le respect de l'application du décret de l'Aide à la Jeunesse du 04 mars 1991

0496/77.23.02.
lenjeu@imaje-interco.be

PO IMAJE:
Rue Albert 1er, 9
5380 FERNELMONT
081/40.91.60.
www.imaje-interco.be

L'ENJEU



**Des attitudes à comprendre,
des liens à construire,
un soutien à apporter,
des compétences parentales à valoriser,
une autonomie à soutenir ...**

Nous travaillons sur l'ensemble du canton de Namur et en partie sur le canton de Dinant.

Nous proposons 2 types d'intervention:

- ★ Soit une prise en charge de 3 mois renouvelable 1 fois ;
- ★ Soit une prise en charge de 15 jours pour des situations d'urgence.

Nous proposons un accompagnement socio-éducatif d'enfants de 0 à 6 ans au sein de leur famille lorsque ceux-ci sont en situation de négligence et/ou de maltraitance potentielle ou avérée.

Nous intervenons de manière intensive en famille au minimum 5 heures par semaine par famille pour 12 situations.

★ TRAVAIL SOUS MANDAT DU CONSEILLER OU DU DIRECTEUR DE L'AIDE A LA JEUNESSE

★ TRAVAIL DE RESEAU

★ EMPATHIE

★ TRAVAILLER LE QUOTIDIEN

★ SECRET PROFESSIONNEL

★ SOUTIEN INDIVIDUALISE

★ TRAVAIL DE RESEAU

★ COMPAGNONNAGE

★ TRAVAIL RELATIONNEL

★ LE PARENT EST ACTEUR DU CHANGEMENT

★ RESPECT

★ TRANSPARENCE

★ S'APPROPRIER OU SE REAPPROPRIER SES COMPETENCES

Nos objectifs:

- ★ Prévention éducative
- ★ Aide au nursing et à la stimulation
- ★ Renforcer les compétences parentales
- ★ Aide à la gestion du quotidien
- ★ Soutenir la place de chacun
- ★ Respect des besoins primaires et relationnels
- ★ Réintégration

Nos missions ont pour objectif:

- ★ Soutien à la création d'un lien parents/enfants
- ★ Accompagnement dans la mise en place d'un cadre éducatif
- ★ Accompagnement dans la gestion du quotidien avec les enfants



REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR PRECISANT LES ENGAGEMENTS DU SERVICE, DU JEUNE ET DE SA FAMILLE

Dans toute prise en charge, nous veillerons à établir une collaboration satisfaisante afin que l'aide apportée soit la plus efficace possible et réponde aux besoins et attentes de chacune des parties. Sachant que tant les instances mandantes que la famille, le jeune et notre service sont liés par un contrat de base commun.

Notre accompagnement est basé sur les quinze articles du Code de Déontologie de l'Aide à la Jeunesse qui régissent la base du travail de l'intervenant.

Dans le travail que nous allons réaliser ensemble, nous attendons que:

L'intervenant s'engage:

- A informer de ses coordonnées et des modalités pratiques d'intervention. Un folder est remis lors du premier entretien ;
- A laisser l'opportunité à la famille de s'exprimer, de se faire entendre et d'être écoutée. Il est tenu au secret professionnel. Il clarifie ce qu'implique le devoir d'information à l'autorité mandante en lien avec la confidentialité des interventions ;
- A lui rappeler ses droits et obligations et à veiller à l'en informer clairement ;
- A ce que la famille comprenne bien la portée de la mesure d'aide qui lui est accordée ou imposée et qu'elle soit effectivement associée aux décisions qui la concernent selon l'article 8 du Code de Déontologie ;
- A lui expliquer chaque rapport d'évolution qu'il rédige et qui est ensuite envoyé exclusivement à l'autorité mandante ;
- A garantir le respect, sans discrimination d'aucune sorte, et demande à tous d'avoir une attitude respectueuse à l'égard des personnes ;
- En cas d'absences répétées aux rendez-vous, à informer l'autorité mandante, et à demander le cas échéant une renégociation de l'accord devant les instances mandantes, voire même la mise à terme anticipée du contrat d'aide ;
- A faire un retour de ses observations en fin de chaque intervention.

Le service attend de la famille qu'elle s'engage :

- A prévenir l'intervenant ou le service en cas d'empêchement afin de pouvoir prendre d'autres dispositions ;
- A respecter les rendez-vous pris de commun accord avec l'intervenant ;
- A éviter toute attitude déplacée, comme la violence, l'agressivité, la prise d'alcool ou de drogue, entravant le bon fonctionnement des entretiens. Dans le cas contraire, l'intervenant pourrait mettre fin à l'entretien. En cas de récurrence, il pourrait revoir les termes du mandat ;
- A interpeller les intervenants et/ou l'autorité mandante si elle estime que les interventions ne répondent pas à ses attentes ou qu'elles ne sont plus nécessaires.